



Charte de l'athlète Cheer Excess

RESPECT :

L'athlète CXS devra :

- Respecter les membres du club (coaches, dirigeants, athlètes)
- Respecter le règlement intérieur du club
- Respecter les décisions des coaches ou des dirigeants du club
- Respecter les décisions des juges lors des compétitions
- Respecter les équipes concurrentes
- Avoir un comportement respectueux sur les réseaux sociaux.

PRESENCE ET ENTRAINEMENT :

L'athlète CXS devra :

- Etre présent et à l'heure à chaque entraînement
- Prévenir ses coaches en cas d'absence ou de retard
- Avoir une tenue correcte lors des entraînements
- Respecter le matériel et les installations mis à disposition du club
- Ne pas utiliser son téléphone durant les entraînements
- Ne pas manger ni boire dans l'enceinte du gymnase (seule l'eau est autorisée)
- Etre responsable de ses affaires personnelles

Les athlètes pourront être sanctionné dès 3 absences (remplaçant, pas de compétition)

COMPETITION :

L'athlète CXS devra :

- Etre présent à chaque compétition de son équipe
- Voyager et loger avec son équipe si un départ groupé est organisé
- S'acquitter des frais de compétition dans les délais impartis
- Ne pas fumer en tenue CXS lors des compétitions ou déplacement.

**L'INSCRIPTION AU CLUB VAUT ACCEPTATION DE CETTE CHARTE.
TOUT MANQUEMENT SERA SANCTIONNE PAR LE COMITE DIRECTEUR.**